

# Attribution des logements

Comment se déroule l'attribution des logements ?

Dès 2002, face aux facteurs alimentant la ségrégation territoriale, la municipalité, en partenariat avec l'État et les bailleurs sociaux, a engagé une réflexion sur les réponses à apporter aux questions des politiques de peuplement, et décidé de mettre en œuvre des moyens permettant l'accès à tous les quartiers de tous les publics éligibles à un logement social.

La Conférence communale du logement, avec des outils portant sur la gestion de la demande, des personnes prioritaires et des attributions, constitue depuis quinze ans le cadre local de référence pour le partenariat entre réservataires et pour la gestion de l'attribution des logements.

## En savoir plus :

> Les catégories de personnes prioritaires

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=096FABE1A0090508530F1495D2AD68E1.tplgfr35s\\_3?idArticle=LEGIARTI000033971940&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=20181119](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=096FABE1A0090508530F1495D2AD68E1.tplgfr35s_3?idArticle=LEGIARTI000033971940&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=20181119) 

**HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

Esplanade Louis Bayeurte  
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**